

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'IP LAIT

La segmentation du lait est approuvée

Jean-Rodolphe Stucki

L'assemblée des délégués de l'Interprofession du lait entérine le modèle de segmentation du lait proposé par le comité.

Réunis mercredi en assemblée générale à Berne, les délégués de l'Interprofession du lait (IP Lait) ont approuvé à la grande majorité tous les points à l'ordre du jour, soit le règlement du modèle de segmentation du lait présenté par le comité ainsi que le règlement relatif au fonds d'intervention. L'assemblée a en outre accepté une augmentation de la cotisation (qui passe de 0,006 ct/kg de lait à 0,007 ct/kg) pour permettre de faire face aux tâches accrues de la gérance.

Autocritique sévère

Dans son allocution d'ouverture, le président de l'IP Lait, Markus Zemp, tire un bilan plutôt mitigé pour 2010. «Après avoir assumé durant dix mois la présidence de l'IP Lait, je vous dis d'emblée: je ne peux pas être satisfait de ce que nous avons atteint cette année, bien que nous soyons enfin sur le bon chemin!», dé-

clare-t-il et de préciser: «Les attentes de toute la branche, et notamment de l'agriculture, étaient très grandes envers l'IP Lait. Beaucoup espéraient que le règlement relatif à la gestion du lait, déclaré temporairement force obligatoire, permettrait de stabiliser le marché et de soutenir le prix du lait.»

Or, le marché étant ce qu'il est, ces attentes n'ont pas pu être remplies, le modèle mis en place -ne collant pas à la situation réelle du marché- a été un fiasco. Fort de ce constat, le comité de l'IP Lait s'est penché, lors d'un séminaire en septembre dernier, sur l'élaboration d'un nouvel instrument destiné à stabiliser le marché du lait. Ces efforts, entrepris «pour la première fois», aux dires du président, «dans un esprit de collaboration et de consensus», ont débouché sur un nouveau modèle de segmentation du lait adopté par le comité en octobre dernier et soumis à l'assemblée de mercredi.

Du lait A, B et C

Le règlement du catalogue de mesures pour stabiliser le marché du lait approuvé par les délégués prévoit:

1. Une segmentation du lait en:

a) lait A (produits destinés au marché indigène bénéficiant d'une aide, d'une compensation de prix ou d'une protection à la frontière);

b) lait B (produits destinés au marché indigène et à l'exportation dans l'UE sans protection et sans aide ou compensation de prix);

c) lait C (produits laitiers ne bénéficiant d'aucune subvention et destinés exclusivement à l'exportation en dehors de l'UE).

2. Des prix indicatifs fixés et publiés régulièrement par l'IP Lait:

a) le prix indicatif pour le lait A (contenant 4% de matière grasse et 3,3% de protéine), franco quai de déchargement transformateur sans TVA, est fixé et publié chaque trimestre;

b) le prix indicatif pour le lait B est un prix seuil fixé sur la base de la valeur de la matière première d'un kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché indigène. Il est calculé et publié mensuellement par l'IP Lait;

c) le prix indicatif pour le lait C est le prix garanti fixé sur la base de la valeur de la matière première d'un kg de lait transformé en poudre de

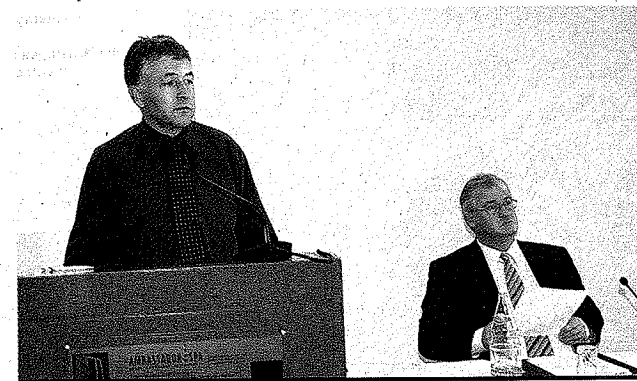
lait entier, poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial (hors UE). Il est calculé et publié mensuellement par l'IP Lait.

3. Une quantité minimale de lait dans le segment A d'au moins 60% de la quantité de lait totale de chaque OP ou OPU.

4. La transparence totale entre les partenaires contractuels et les fournisseurs, afin de garantir que les quantités de lait soient bien transformées selon la répartition dans les divers segments.

Le oui, mais... des producteurs

Signalons que si du côté de la distribution et du commerce, cet objet ne suscite aucun commentaire, puisque c'est le modèle qui a été voulu par ce secteur, le côté des producteurs de lait est un peu plus réticent. Comme l'a répété Albert Rösti, directeur de la FPSL: «Par souci d'essayer de trouver enfin une solution consensuelle et de faire avancer les choses, la FPSL soutient ce projet et a invité ses délégués à l'IP Lait d'y souscrire. Toutefois, nous tenons à rappeler que le modèle adopté aujourd'hui n'équivaut pas à une gestion des quantités et qu'une véritable stabilisation



Daniel Gerber, gérant (debout) et Markus Zemp.

du marché du lait requiert le soutien de mesures d'accompagnement politiques telles que le proposent les motions Aebi et Bourgeois.»

Le fonds d'intervention

Les délégués de l'IP Lait ont également approuvé le règlement du fonds d'intervention avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2010. Ce fonds sert à réduire le prix des matières premières indigènes pour l'exportation en Europe et hors de l'UE de matière grasse et de protéine du lait sous forme de denrées alimentaires transformées (trafic de perfectionnement). Les moyens financiers de ce fonds d'intervention servent à combler le manque de moyens de compensation de prix de la Confédération (Loi chocola-

tière) et permet ainsi de réduire à un minimum le trafic de perfectionnement.

Ce fonds est financé par les producteurs de lait et les utilisateurs de lait d'ensilage (transformateurs) à raison de 0,5 ct/kg de lait chacun.

Elections

Les délégués avaient à élire de nouveaux membres au comité en remplacement de membres démissionnaires. Ils ont nommé:

a) du côté des producteurs, Rudolf Bigler (LOBAG) en remplacement de Christian Oesch et Pirmin Furrer (ZMP) en remplacement de Lukas Grütter;

b) du côté de la transformation et du commerce, Gilles Oberson (ELSA) en remplacement d'Alexander Briv.